



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 11 Mars 2025

L'économie de Mayotte au 4ème trimestre : Les conséquences du cyclone concernent tous les pans de l'économie

Le quatrième trimestre est marqué sur ses deux dernières semaines par le passage du cyclone Chido qui a ravagé l'île et durablement impacté son économie. De ce fait, il est apparu nécessaire d'adapter l'enquête de conjoncture avec des questions spéciales sur l'impact du cyclone pour mieux appréhender cet évènement et ses conséquences, bien que ces dernières ne soient pas toutes visibles sur ce trimestre.

Impacts du cyclone Chido sur l'activité économique

Le passage du cyclone Chido et ses conséquences négatives sur l'économie à partir de la mi-décembre se font ressentir dès le quatrième trimestre 2024.

Le cyclone Chido a causé **des dégâts considérables pour les entreprises locales**. En effet, la totalité des entreprises interrogées ont subi des dégradations matérielles au moins partielles et ont connu des difficultés organisationnelles (déplacements et transports, communications...). Tous les types de biens sont concernés par les dégradations : outils de production, surfaces de vente, bureaux, véhicules professionnels, locaux de stockage, etc.

Aussi, après trois trimestres consécutifs de hausse, témoin de la reprise du dynamisme de l'activité économique mahoraise, l'indicateur du climat des affaires (ICA) chute de 7,3 points et s'établit à 101,9 points au quatrième trimestre 2024.

À ce stade, il est difficile d'établir des prévisions d'activité pour le prochain trimestre compte tenu de la très forte incertitude présente chez les chefs d'entreprise.

L'impact du cyclone est visible dans l'ensemble des champs de l'économie mahoraise. La consommation des ménages est en berne, et ce malgré une inflation qui demeure toujours proche des 2 %. Le niveau des importations s'effondre en décembre 2024 et le nombre de demandeurs d'emploi progresse nettement.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.